



unifor

Local 100/section locale 100 | Canada  
1376 Grant Avenue #113, Winnipeg, Manitoba R3M 3Y4

Le 27 janvier 2025,

Présidents et secrétaires-archivistes de l'atlantique

Confrères et Consœurs

Conformément à l'article 4 des statuts de la section locale 100, un appel de candidatures va à toutes les loges de la région de l'Atlantique, comme indiqué ci-dessous.

POSTES VACANTS

PARTIE 4 :

1. Le poste vacant de président de la section locale 100 sera comblé immédiatement, conformément à l'article 15C (19) des Statuts nationaux d'Unifor, par un vice-président de la section locale 100 dûment élu par le Conseil exécutif de la section locale 100.
2. Les postes vacants dans l'un des postes de la section locale 100, qui surviennent plus de douze mois avant le déclenchement d'élections régulières, seront comblés de la manière suivante.
3. Le président de la section locale 100 ou tout autre dirigeant désigné enverra un appel de candidature aux loges affiliées à la section locale 100.
4. Dès réception des formulaires de candidature par la section locale 100, une élection aura lieu.

Veillez consulter les formulaires de nomination ci-joints pour les membres du Conseil exécutif de la région de l'Atlantique.

Tous les formulaires de candidature dûment remplis doivent être reçus par **courrier recommandé** à la bureau situé a **110-1376 Grant Ave, Winnipeg, MB R3M 3Y4** par le président de l'élection Comité au plus tard à minuit, **le vendredi 28 février 2025**.

Le comité électoral avisera le président de la section locale 100 au plus tard le vendredi 7 mars 2025, si quelqu'un a été acclamé ou si une élection doit avoir lieu.

Veillez-vous assurer que tous les membres sous votre responsabilité voient cet avis.

Comité électoral de la section locale 100 :

Ken Hiatt : président du comité électoral de la section locale 100.

204-890-5677, [khiatt@shaw.ca](mailto:khiatt@shaw.ca)

Bill Marshall : secrétaire du comité électoral de la section locale 100.

Les Lilley : Comité électoral de la section locale 100.